

Les élections professionnelles, des enjeux qu'il ne faut pas sous-estimer !

Comme tous les 4 ans, à partir du 19 novembre et jusqu'au 6 décembre vous êtes invités à participer aux élections professionnelles. Il est important d'exercer ce droit afin d'être défendu au mieux par les organisations syndicales. Mais, il ne suffit pas de le dire et le répéter comme un mantra sans l'expliquer.

A quoi servent les organisations syndicales

Tout d'abord, elles peuvent défendre les situations individuelles des agents. A ce compte, il serait possible mais fastidieux d'évaluer les performances de chaque organisation syndicale par corps et suivant les instances. Il est sûr que pour pouvoir défendre les agents, il faut que l'organisation syndicale soit représentative et représentée au sein des instances correspondant aux corps concernés.

A ce titre, la CGT PJJ s'est efforcée de maintenir un niveau de réponse élevé tant en termes de quantité que de qualité. Nos élus s'engagent à travers une charte, établie et votée avec et par nos adhérents (accessible sur notre site) qui définit leurs modalités d'actions et les revendications qu'ils portent. Un principe simple sous - tend tout cela : la stricte application du droit au bénéfice des agents, syndiqués ou non.

C'est aussi dans l'optique de faire connaître et de faire respecter le droit des agents que la CGT PJJ a créé et diffusé largement nombre de fiches techniques sur les questions concernant les droits des agents (les fiches dites « pour les nuls », souvent imitées et jamais égalées...).

La CGT PJJ est connue et respectée par l'administration pour sa connaissance du droit et des règles administratives mais aussi pour sa pugnacité quand il s'agit de défendre les situations des agents et leurs intérêts.

Il est donc important de donner les moyens aux organisations syndicales de peser dans le face à face avec l'administration dans les instances paritaires que sont les CAP. Cela passe par une participation importante aux élections, signe d'une réelle représentativité des syndicats. Mais, si le pluralisme syndical est important, en garantissant l'existence de points de vue divers, il faut se méfier d'une trop grande dispersion des voix qui empêcherait qu'un *front fort et uni* s'oppose à l'administration. Toutes les organisations syndicales ne sont pas interchangeables dans le sens où chacune porte à la fois des méthodes différentes mais aussi des positions politiques plus ou moins divergentes. Nous y reviendrons.

En effet, outre la défense individuelle des agents qui relèverait d'une forme de service à la personne dans lequel certains aimeraient nous voir cantonnés, il faut considérer les syndicats au-delà de cet aspect pour comprendre qu'ils sont aussi un agrégat de personnes avec des situations particulières qui peuvent porter des luttes collectives. Toutes les organisations syndicales n'ont pas la prétention de défendre des intérêts communs à tous les niveaux politiques (au sens premier du terme et non au sens que les politiciens ont fait du terme).

Dans le climat actuel qui vise à privilégier l'individualisme forcené, cette dimension est essentielle.

Seul, face à un système complexe et puissant, nous pouvons peu si ce n'est nous plier aux injonctions toujours plus paradoxales.

Au niveau de l'économie générale, il s'agit de l'application d'une théorie économique présentée comme une vérité absolue : le néo-libéralisme. Celui-ci vise à déréguler tout et surtout n'importe quoi afin de faire toujours plus de profit. Cela a pour conséquence, d'une part, de casser toute solidarité au profit d'une compétition entre les personnes et d'autre part, d'imposer la loi du plus fort à défaut d'autres lois garantissant une protection des plus précaires.

Au niveau de la PJJ, nous en voyons l'application concrète. A travers le management et la gestion par le chiffre, les réductions de coût sans cesse renouvelés et la technocratie triomphante, nous voyons l'application des recettes du pire du secteur privé dans notre domaine.

Mais, la prise en charge de jeunes de la PJJ n'est pas la même chose que la fabrication de boulons ou le service de clients d'une chaîne de fast-food. Si la CGT dans son ensemble dénonce les méthodes libérales dans le monde du travail en général qui visent à toujours plus attaquer les droits des travailleurs et à minimiser l'importance du savoir-faire de ceux-ci, elles prennent une autre dimension dans le secteur public. En effet, l'objectif ici n'est pas et ne doit pas être la rentabilité ou le profit. Le seul objectif doit être l'intérêt du service au public.

S'il est important d'être raisonnable avec l'argent public et son utilisation, l'attaque de notre service public ne vise ni l'amélioration de celui-ci, ni de réelles économies. Il s'agit de céder au secteur privé tout ce qui peut constituer une source de profit en laissant les charges à l'État. Le bénéfice pour les citoyens est plus que discutable et les exemples sont nombreux de baisse de la qualité de prise en charge des usagers du service public pour un coût plus important suite au passage au secteur privé.

Pour se battre contre ce rouleau compresseur qui cherche à nous faire payer jusqu'à la moindre ressource ou le moindre service, il est impossible de lutter seul. Les syndicats peuvent jouer le rôle d'aggregateurs de situations individuelles pour constituer une force plus importante et une possibilité de réponse collective.

En tout cas, à la CGT PJJ, nous sommes convaincus que les combats et les victoires ne peuvent être que collectives. Forts de la longue histoire de la CGT, des apports d'une organisation confédérale qui nous donne un appui logistique et politique important ainsi qu'une présence à tous les niveaux de la fonction publique et du ministère de la Justice, nous avons un outil qui pèse. Cet outil s'appuie surtout sur les adhérents et militants de la CGT PJJ qui participent démocratiquement et quotidiennement à la constitution de nos revendications et à la défense des intérêts collectifs des agents. Plus d'une fois, la CGT PJJ a mené des luttes victorieuses au niveau d'un service, d'un territoire ou au niveau national pour défendre les intérêts de tous les agents.

La porte de la CGT PJJ est ouverte à toutes les bonnes volontés pour engager le débat et faire évoluer l'outil syndical ensemble. Les seules limites sont les valeurs propres à la CGT PJJ et qui la caractérisent vis-à-vis des autres organisations syndicales : la défense individuelle et surtout collective de tous les agents quelques soient leur fonction ou lieu d'exercice, la défense du service public au service des citoyens et non d'intérêts financiers, le refus de négocier le recul social, et la défense de nos missions et de nos métiers tels que les personnels de terrain les exercent et les maîtrisent.

Il s'agit donc, aussi, à travers ce vote aux élections professionnelles, de se réapproprier un pouvoir de décision et de contrôle sur l'évolution de nos métiers, de nos carrières et de notre outil de travail. Le gouvernement, et partant de là les décideurs de notre administration, voudraient nous faire croire que les syndicats n'ont aucun intérêt, sont interchangeables et ne représentent rien ni personne. Il n'appartient qu'à vous de prouver le contraire en participant massivement aux élections professionnelles et en vous servant des outils syndicaux.

La CGT PJJ a toujours servi l'intérêt collectif de tous les agents de la PJJ et continuera à le faire sans rien lâcher. Vous pouvez lui donner les moyens d'être encore plus forte par votre vote et par votre engagement pour continuer à porter nos valeurs.

Donc à l'urne ou par correspondance, votez pour le 6 décembre et votez CGT PJJ !

[Le Guide CGT-PJJ spécial « Elections Pro mode d'emploi » et clic !](#)

La CGT-PJJ

CGT-PJJ 263, rue de Paris – case 500 – 93514 Montreuil Cedex
Téléphones 01.55.82.84.67 ou 06.33.33.02.50 –
Courrier électronique : cgtppj@hotmail.com
<https://www.cgtppj.org/>